



Convention de partenariat entre l'association Bulle d'EIR et le CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf

ENTRE

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, sise, Mairie de St-Pierre-Lès-Elbeuf, place François Mitterrand, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf, représentée par Madame Nadia MEZRAR, Présidente de l'établissement.

Ci-après dénommée « le CCAS »,

d'une part

ET

L'association Bulle d'EIR, sise 1, Place Aristide Briand – 76500 Elbeuf-Sur-Seine, représentée par sa Présidente, Mme Catherine BERTHEMET- nature juridique : association Loi 1901 – SIRET : 893 757 583 000 16.

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de Contrat Local de Santé (CLS) signé par le CCAS avec l'ARS de Normandie et la CPAM de la Seine Maritime en septembre dernier, Le CCAS souhaite pouvoir développer des actions visant à améliorer la santé de la population, notamment au travers de la promotion de la santé, en proposant à ses habitants une nouvelle offre associative en matière d'activité physique adaptée.

Bulle d'EIR est une association sportive implantée à Elbeuf (76), qui propose à des personnes de tout âge, hommes ou femmes, souffrant de maladie chronique ou affection longue durée, la pratique d'une activité physique propre à la santé et au bien-être.

Bulle d'EIR accompagne plus de 120 adhérents, tous orientés par des professionnels de santé (médecins généralistes, médecins du sport, oncologues, diététiciens, spécialistes, Maisons Sport Santé). Bulle d'EIR s'inscrit dans une logique de parcours de soins, dans le cadre du sport sur ordonnance.

Article 1 : Objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et financières entre l'association Bulle d'EIR et le CCAS pour participer à la mise en œuvre du programme d'activités physiques adaptées proposé par Bulle d'EIR au profit des habitants de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, et plus généralement du territoire des boucles de Seine.

Article 2 : Objectifs

Par la présente convention, l'association Bulle d'EIR s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Préparer des séances d'activités physiques et sportives.
- Encadrer et animer des activités physiques et sportives.
- Organiser et gérer les activités physiques et sportives.
- Participer aux événements grand public proposés par la commune sur les thématiques du sport et de santé.

Pour cela, l'association Bulle d'EIR mènera des actions individuelles ou collectives.

L'association pourra proposer également des actions de prévention, de sensibilisation et d'information.

Par la présente convention, le CCAS s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mettre à la disposition de l'association une salle adaptée, lui permettant la dispense de séances d'activité physique adaptée, pour des petits groupes de 5 à 8 personnes.
- Communiquer sur les activités de l'association au travers ses outils de communication et réseaux habituels (site internet, guide des associations, CCAS...) et orienter éventuellement des habitants vers Bulle d'EIR pour la pratique de l'APA.

Article 3 : Intervenant

L'association s'est entourée d'un éducateur sportif spécialisé, également éducateur thérapeutique, intervenant auprès de patients depuis 2018, M. Patrick DUVAL. Celui-ci a notamment la charge de concevoir les programmes et d'animer les séances d'Activité Physique Adaptée dispensées auprès des patients suivis à Bulle d'EIR, dans un cadre sécurisé et adapté. L'éducateur pourra ponctuellement être assisté d'un stagiaire issu de STAPS.

Il est bien sûr de la responsabilité de l'association de s'assurer que l'éducateur dédié aux actions précisées ci-dessus justifie des diplômes et compétences requises pour encadrer un public donné dans le secteur du sport santé.

Article 4 : Lieu et horaires

L'action se déroulera dans un local adapté mis à la disposition de l'association par le CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, à savoir l'Espace Culturel Philippe Torreton, sur le créneau horaire suivant :

- Les jeudis de 14h à 16h

Article 5 : Responsabilités et assurances

Accusé de réception en date du 15/10/2024

076-267602316-20241001-2024-10-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Bulle d'EIR fournira annuellement au CCAS une attestation d'assurance en responsabilité au plus tard le 31 août de chaque année, et s'engage à occuper uniquement les locaux mis à sa disposition.

Le CCAS décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dégâts d'objets, de matériel et de vêtements, propriété de Bulle d'EIR ou de ses adhérents.

Article 6 : Montant

Afin de mener à bien ses actions, le CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf consent à mettre à la disposition de l'association la salle à titre gracieux.

Le règlement des séances sportives se fait directement par les adhérents, selon la politique tarifaire appliquée par l'association en vigueur au moment de la signature de la convention (tarifs révisables lors de l'Assemblée Générale annuelle de Bulle d'EIR).

Article 7 : Durée

La convention prend effet au 21 octobre 2024 et court jusqu'au 31 août 2025. La convention est renouvelable par tacite reconduction. Les disponibilités de la salle seront éventuellement revues annuellement, au moment de l'attribution des salles par la municipalité aux associations locales.

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une des deux parties après valable mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour tout motif sérieux tenant au bon fonctionnement du projet.

La CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf pourra également mettre fin à la convention en cas de non-respect par l'association Bulle d'EIR des engagements prévus à l'article 2.

Article 9 : Litiges

Pour tout différend résultant de l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

En cas de désaccord persistant, les éventuels litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu d'exécution de la convention.

Fait en deux exemplaires à Elbeuf-sur-Seine, le

Bulle d'EIR
Mme La Présidente

Le CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf
Mme La Présidente